

Question écrite du 13 septembre 2017 de Mmes et M. Maria Pérez, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Pas de racisme, pas d'homophobie dans les institutions de la Ville».

En l'absence d'une norme pénale permettant la poursuite en justice des propos homophobes ou transphobes, la Ville de Genève a nonobstant déployé de grands efforts dans la prévention et la sensibilisation contre les discriminations visant l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Ainsi, aussi bien des campagnes publiques que des cours de sensibilisation auprès de l'administration ont été mis en place par la Ville. Cela étant dit, quelles sont les mesures de prévention contre les discriminations raciales, l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie que prend la Ville à l'encontre des conseillers municipaux? Et, en l'absence de mesures, le Conseil administratif peut-il condamner fermement les propos haineux à connotation homophobe tenus par un conseiller municipal sur les réseaux sociaux ces derniers jours et dont la *Tribune de Genève* du 13 septembre fait état?